

Règlement du challenge Créa'Num



1. Introduction

Ce document présente le règlement régissant la première édition 2019-2020 du **challenge Créa'Num** propulsé par le Créalab de l'INSPE Lille Hauts-de-France.

Ce règlement a été conçu pour proposer un cadre technique clair et précis tout en laissant libre cours à la créativité de chacun. Comme tous les règlements, il peut être sujet à différentes interprétations ou interrogations. Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : crealab@inspe-lille-hdf.fr

2. Objectifs et objet du concours

Le challenge Créa'Num est le concours créatif et numérique des enseignants de l'académie de Lille.

Son objectif principal est de promouvoir les usages innovants et créatifs du numérique dans l'enseignement et de développer une approche pédagogique par le 'faire' en valorisant le travail en équipe, l'interdisciplinarité et l'inclusion. Celui-ci s'intègre dans une vision de territoire apprenant dont l'un des enjeux est de partager des ressources pédagogiques libres.

La première édition porte sur le thème de l'interactivité : création de dispositifs interactifs, association entre le tangible et le virtuel et détournement des objets du quotidien.

Le concours vise à récompenser les étudiants ainsi que les enseignants ayant conçu et réalisé un **objet pédagogique interactif fabriqué** à l'aide d'une **carte électronique** associée à une démarche pédagogique.

3. Participants au concours

Le concours est ouvert :

- aux étudiants, professeurs stagiaires et enseignants de l'INSPE
- aux enseignants en poste de l'académie du premier et du second degré

Les enseignants de l'enseignement privé et spécialisé peuvent également répondre au concours.

Le périmètre géographique retenu pour cette première édition est le périmètre de l'Académie de Lille (qui couvre le Nord-Pas de Calais).

La candidature en équipe d'enseignants est encouragée. Il n'y a pas de limite de réponse par établissement.

4. Calendrier du concours

- Le 27 novembre 2019 : ouverture du concours et lancement des inscriptions
- Jusqu'au 15 janvier 2020 à 23h59 : clôture des inscriptions
- Jusqu'au 30 avril 2020 : clôture des rendus des dossiers de candidature
- Entre le 30 avril et le 20 mai 2020 : étude des dossiers et délibération du jury
- Le 27 mai 2020 : annonce des résultats et cérémonie de remise des prix

5. Modalités d'inscription et de candidature

Pour s'inscrire au concours, les candidats devront remplir un formulaire en ligne accessible sur : <http://bit.ly/inscription-creanum> en signifiant leur volonté de participer au concours et en s'engageant à respecter le règlement du concours.

Ils devront par la suite soumettre un dossier de candidature comprenant :

- une présentation du porteur et du projet (contexte, niveau de classe, cycle, domaine d'activités, localisation géographique)
- une fiche explicitant la démarche pédagogique
- le tutoriel didactique de réalisation du support interactif
- une vidéo de moins de 2 minutes pour présenter le dispositif interactif
- éventuellement, des fiches à destination des élèves

Une trame type de dossier sera fourni aux candidats inscrits.

Les modalités d'envoi du dossier seront précisés aux candidats inscrits en temps voulu.

Dans son rendu final, le participant certifiera et garantira :

- qu'il détiendra tous les droits sur les photos et contenus qu'il enverra, et notamment les droits d'auteur ;
- qu'il citera dans son tutoriels toutes les sources qui l'ont aidé à réaliser son projet ;

- que les photos ne comporteront pas de représentations obscènes, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou que ses propos ne soient pas interdits par la loi ou n'incitent pas à la discrimination, haine, violence, ou ne diffuseront pas un message politique, religieux, économique. Chaque participant s'interdira de publier ou partager tout texte ou photographie dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

L'équipe organisant le concours se réserve le droit d'annuler la participation d'un participant s'il n'a pas respecté les règles précisées dans le règlement.

Les contenus proposés dans le cadre du concours devront être produits sous **licence libre Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions : CC BY-SA**



Certains contenus sélectionnés par l'équipe organisatrice pourront être diffusés et valorisés en ligne sur les sites web du concours et de ses partenaires.

6. Composition du jury, critères de sélection et catégories de prix

Les organisateurs du concours souhaitent encourager l'ingéniosité des enseignants du territoire en proposant à un jury d'experts d'identifier des projets originaux et bien documentés.

Le jury sera composé de personnalités issues du monde éducatif et se réunira pour évaluer les dossiers envoyés. Il sera composé d'un membre représentant chaque membre organisateur et partenaire du concours.

Dans une logique de transparence, il est important que les participants indiquent les sources d'inspiration de leur projet dans une optique de partage des connaissances, des librairies et des documentations existantes. Aussi, le jury s'attachera à récompenser les apports véritablement originaux.

Voici les critères sur lesquels se basera le jury pour déterminer les différents prix :

Critères obligatoires à respecter :

1) Pour les enseignants ou CPE en poste (premier degré, second degré, INSPE) :

- Usage d'une carte électronique pour créer un dispositif interactif (choix libre du type de carte utilisée)
- Usage pédagogique en classe (ou groupe de formation) explicité
- Dispositif testé et approuvé en classe (ou groupe de formation)

2) Pour les étudiants Master MEEF ou les professeurs / CPE stagiaires :

- Usage d'une carte électronique pour créer un dispositif interactif (choix libre du type de carte utilisée)
- Usage pédagogique possible en classe explicité

Critères de sélection des meilleurs projets :

- **Originalité du projet** : créativité mise en œuvre, projet unique et innovant, nouveauté et surprise
- **Qualité pédagogique** : déroulé de la séquence pédagogique, explicitation des compétences développées chez les élèves, taille et durée de la séquence pédagogique
- **Qualité technique du projet** : technicité, degrés d'interactivité du dispositif
- **Qualité du rendu** : clarté des fiches, illustrations de qualité

Autres critères bonificateurs facultatifs :

- Interdisciplinarité
- Inter-degrés pour le cycle 3
- Implication et co-création avec les élèves associés à la fabrication
- Travail en équipe de plusieurs professeurs
- Dispositif inclusif (dans une optique de conception universelle)
- Intégration d'une dimension d'éco-responsabilité

Catégories de prix :

- **Grand prix du jury pour le primaire et/ou pour le secondaire**
- **Prix de l'innovation pédagogique** : récompensant le candidat qui se sera le plus dépassé en terme de pédagogie (méthodes, outils et partage de trucs et astuces)
- **Prix de l'inventivité** : support ayant fait preuve de la plus grande imagination et créativité et technicité sur l'ensemble du rendu
- **Prix de l'inclusion** : récompensant un dispositif qui agit en faveur de l'inclusion des élèves fragiles ou en situation de handicap
- **Prix de l'écologie** : récompensant le projet ayant le plus pris en compte l'environnement en recyclant par exemples des déchets
- **Prix du public** : vote des participants lors de la journée de remise des prix le 27 mai 2020
- **Prix Coup de Cœur par les partenaires**

Le jury se réserve le droit de modifier ou d'ajouter d'autres catégories de prix.

La remise des prix aura lieu le 27 mai 2020 à l'Université d'Arras dans le cadre de la journée du numérique. Les candidats pourront y exposer leur dispositif interactif.

7. Lots et sponsors du concours

Voici une liste non exhaustive des lots qui récompenseront les meilleurs projets décidés par le jury :

- Des cartes électroniques Makey Makey
- Accès d'un an gratuit à la plate-forme Makerium.fr
- Des lexiques du nouveau monde par Trézorium

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'ajouter d'autres lots.

8. Organismes du concours et partenaires

Le concours est porté par l'équipe du Créalab de l'INSPE Lille Hauts-de-France en collaboration avec Canopé, la DANE de l'académie de Lille et la mission "Territoire apprenant" de la DSDEN Pas-de-Calais.

9. Accompagnement et prêt de matériel

Les candidats inscrits au concours pourront emprunter gratuitement une carte Makey Makey auprès de la DANE de l'académie et de l'INSPE Lille Hauts-de-France. Une fiche de prêt pour la durée du concours sera signée par l'emprunteur. La DANE de l'académie pourra transmettre les cartes en prêt via les bureaux de circonscription après la validation de l'inscription au concours. Tout autre demande sera étudiée au cas par cas.

Les candidats pourront bénéficier d'une aide et d'un accompagnement :

- par les équipes du Créalab au Minilab de l'INSPE Lille à Villeneuve d'Ascq
- à la DANE basée à Lille et par les ERUN de l'académie
- à l'atelier Canopé d'Arras

10. Contact

Pour plus d'informations, les participants peuvent envoyer un mail à l'adresse crealab@inspe-lille-hdf.fr ou consulter la page web du Créalab sur <http://bit.ly/creanum>

Adresse postale :

Communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France

365 bis, rue Jules Guesde

BP 50458

59658 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél : 03 20 79 87 00